

M. Lewis: ...et par les insultes intempestives du ministre de l'Agriculture (M. Olson).

Des voix: Bravo!

M. Lewis: Le président du Conseil privé pouvait avoir de bonnes raisons pour inscrire la motion au *Feuilleton*. Je l'aurais écouté patiemment s'il avait eu la décence et l'humilité nécessaire pour dire à la Chambre pourquoi il avait ainsi supplanté la motion du président du comité. Au lieu de cela, il a dit: «Je voulais inscrire la motion au *Feuilleton*. J'avais le droit de le faire, et si ça ne vous plaît pas, c'est le même prix.»

Des voix: Bravo!

L'hon. M. Stanfield: C'est exact.

M. Lewis: C'est ce genre d'attitude qui agrite l'atmosphère du Parlement. C'est ce genre d'attitude qui fait que les Canadiens se demandent à quoi le Parlement sert. Je suis encore assez novice ici et j'ai appuyé avec énergie l'idée que les comités de la Chambre devraient être renforcés et qu'ils devraient jouer un rôle plus important. J'ai prononcé des discours, non seulement ici mais d'un bout du pays à l'autre, en faisant remarquer que les travaux du Parlement sont devenus à présent si complexes et si difficiles, les questions dont sont saisis les députés si nombreuses, qu'il est impossible à la Chambre dans son ensemble de tout traiter aussi soigneusement qu'il le faudrait. Le seul moyen de surmonter cette difficulté serait de renforcer le rôle des comités parlementaires, de les doter du personnel nécessaire et des pouvoirs requis pour qu'ils deviennent les instruments d'une étude approfondie de ces questions importantes, compliquées et délicates.

C'est ce que la plupart d'entre nous espéraient. C'est le rôle que la plupart d'entre nous voulaient voir jouer aux comités. C'est indéniablement le devoir du gouvernement de veiller, avant tout, à ce que le statut de ces comités soit reconnu et respecté.

Des voix: Bravo!

M. Lewis: Outre ses fonctions législatives, un gouvernement se doit de diriger la Chambre, de la doter d'un programme, de voir à ce que le Parlement œuvre de façon à promouvoir les intérêts et le bien-être du pays et à relever le prestige du Parlement. Voilà le devoir qui incombe au président du Conseil

[M. Lewis.]

privé, ainsi qu'au leader du gouvernement à la Chambre: aider la Chambre, le Parlement et ses comités à fonctionner adéquatement. Il ne lui incombe pas d'empiéter sur les travaux des comités de la Chambre. Comme je l'ai dit, le président du Conseil privé avait peut-être une bonne raison pour décider qu'il conviendrait que le gouvernement propose une motion se substituant à celle du député de Grenville-Carleton (M. Blair).

• (9.00 p.m.)

Pourquoi ne nous a-t-il pas dit quelles étaient ces raisons? S'il avait déclaré humblement à la Chambre «voici les raisons et je vais entendre les députés», cela aurait mieux valu. Mais il n'a rien dit de la sorte. Il a dit seulement que le gouvernement voulait présenter un avis de motion et c'est ce qu'il a fait, sans tenir compte des travaux du comité.

Le ministre de l'Agriculture (M. Olson) a le toupet—je ne peux pas m'exprimer autrement—il a l'effronterie de dire à la Chambre qu'il s'agit d'une motion inscrite au *Feuilleton* par n'importe quel député et que le gouvernement devrait avoir le droit de le remplacer par une autre. S'il parlait sérieusement, il n'a pas réfléchi, et s'il le pensait vraiment, il s'est montré hypocrite.

Des voix: Bravo!

M. Lewis: Je lui accorde le bénéfice du doute, monsieur l'Orateur, et je dis qu'il le pensait vraiment. Il sait fort bien que cette motion n'a pas été présentée par n'importe quel député, mais par le président du comité, chargé par le comité d'inscrire la motion au *Feuilleton*. Qu'est-ce que cela peut faire si tant de députés ont voté contre et tant pour? Depuis que je siège à la Chambre, j'ai appris qu'un rapport majoritaire d'un comité, cela n'existe pas. Je me suis trouvé parmi la minorité dans les comités de la Chambre, mais jamais je n'ai pu présenter un rapport minoritaire, car le Règlement l'interdit. Tout ce que je puis faire, c'est un communiqué à la presse. Mieux que quiconque, le président du Conseil privé (M. Macdonald) et le ministre de l'Agriculture devraient savoir que pour la Chambre il s'agit uniquement d'un rapport de comité; qu'il soit majoritaire ou unanime, cela n'a aucune importance.

L'hon. M. Olson: Monsieur l'Orateur...

Des voix: Assez!